



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulteurs

Question écrite n° 115846

## Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la délicate situation des viticulteurs français qui se trouvent confrontés une concurrence internationale en croissance régulière alors même que les productions de vins français sont de qualité incomparable. Bien que des mesures de soutien existent déjà par le biais d'aides directes comme l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) ; le report des charges sociales ; ou encore la consolidation des prêts, il apparaît nécessaire que la France trouve de manière substantielle les moyens de donner la possibilité aux producteurs de résister à la concurrence internationale. La France, l'Espagne et l'Italie en tant que grands producteurs européens doivent élaborer une stratégie concertée pour maîtriser la production et rivaliser avec les vins venant d'autres continents, d'autant que les viticulteurs ne bénéficient pas des aides de la politique agricole commune. Faut-il peut-être aller jusqu'à adopter à l'échelle de l'Europe des mesures structurelles et réformer largement le système des aides à la filière viticole ? Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître quels sont les dispositifs pouvant être mis en place pour aider les viticulteurs français, ainsi que les démarches susceptibles d'être engagées au niveau européen pour réduire les distorsions de charges constatées avec les autres pays.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement mesure l'ampleur des difficultés du secteur viticole dont les représentants sont reçus régulièrement par le ministère de l'agriculture et de la pêche. Lors de la campagne 2006 diverses mesures ont été prises en faveur de la filière viticole. En particulier, des mesures conjoncturelles visant à stabiliser le revenu des exploitations ont été mises en place (aide en trésorerie, prêts de consolidation, report de charges sociales et fiscales). Des mesures plus structurelles ont été engagées concernant l'adaptation de notre offre (segmentation, réforme de l'agrément, création de vins de pays vignobles de France). Un effort particulier est réalisé envers les entreprises exportatrices pour les aider à reconquérir les marchés et mieux positionner les vins de France. Une enveloppe de 12 millions d'euros leur est réservée. Des mesures de gestion communautaire du marché du vin existent actuellement, principalement à travers les différents régimes de distillation, les primes à l'arrachage et la gestion des droits de plantation. Mais ces dispositifs ont leur limite et c'est pourquoi la France est d'accord sur la nécessité d'une réforme de cette OCM. Dans le cadre de cette prochaine réforme de l'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole, présentée par la Commission à la fin du mois de juin 2006, la France demande une simplification et une harmonisation communautaire des mesures réglementaires concernant les pratiques œnologiques et l'étiquetage. Enfin, l'OCM devra intégrer une politique ambitieuse de communication et de promotion de façon à reconquérir des parts de marchés au sein de l'Union européenne et dans les pays tiers. Le Gouvernement défendra avec détermination les intérêts de la filière viticole nationale dans la négociation communautaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115846

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 16 janvier 2007, page 442

**Réponse publiée le :** 13 mars 2007, page 2625